

Conseil Municipal

Synthèse de la séance du mardi 10 décembre 2019

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le conseil municipal a profité de la dernière séance de l'année pour organiser le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui constitue un volet essentiel du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) porté par la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans. Ces orientations générales sont déclinées en quatre axes résumés ainsi :

- Offrir une attractivité renouvelée dans le pôle principal (Thueyts), les bourgs périphériques et villages pour accueillir une population diversifiée ;
- Réinventer l'installation d'initiatives économiques et culturelles, tout en veillant au renforcement des filières économiques existantes ;
- Préserver les espaces ressources du territoire comme levier d'un développement local et durable ;
- S'appuyer sur les axes structurants de découverte des paysages et support de mobilité pour accompagner durablement le développement du territoire.

Le débat au sein du conseil municipal a fait ressortir les principaux points suivants :

- Le caractère intéressant mais souvent irréaliste des orientations générales des futurs documents d'urbanisme, plus adaptées à des secteurs périurbains qu'à nos territoires à la géographie contraignante et délaissés par les activités agricoles.
- Les difficultés de mise en œuvre concrète des orientations du PADD en matière de développement économique et démographique : au préalable l'État devrait développer les axes de communication structurants comme la RN 102.
- Les nombreux freins à la réhabilitation du bâti existant pour l'installation de nouvelles activités.
- La réduction des surfaces constructibles qui aura pour conséquence la multiplication des espaces abandonnés aux broussailles, aggravant le risque incendie, mais surtout une inflation du prix des terrains constructibles très pénalisante pour les ménages et l'activité économique.

Budgets 2019

Le conseil municipal a procédé aux derniers ajustements sur le budget principal et les budgets annexes, afin de tenir compte de la réalité des dépenses et recettes de l'exercice. Il a également modifié les durées d'amortissement des immobilisations figurant à l'actif du budget de l'eau et de l'assainissement, en portant de 30 à 50 ans la durée d'amortissement de la station d'épuration, compte tenu du temps prévisible d'utilisation de ce nouvel équipement.

Enfin, le conseil a autorisé le paiement de dépenses nouvelles d'investissement sur l'exercice 2020, afin de permettre le règlement de certaines opérations avant le vote du budget primitif, dans les conditions prévues par la loi.

Biens sans maître

Le conseil municipal a validé l'intégration dans le domaine privé communal d'une série de parcelles de terrain n'ayant pas de propriétaire connu ou faisant partie de successions en déshérence.

Ardèche Drôme Numérique

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de droit d'usage permettant au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique d'implanter sur une parcelle communale située quartier le Tramontel un local technique destiné à abriter des équipements de communication électronique.

Foncier

Le conseil municipal a approuvé la vente du terrain communal situé quartier la Teyre, entre la route nationale et la voie de désenclavement de la partie haute du hameau. Il a également autorisé l'acquisition par la commune d'une bande de terrain afin de régulariser la situation cadastrale de l'emprise du chemin du Tramontel ayant fait l'objet de travaux d'élargissement.

Dénomination d'une nouvelle voie

Le conseil a validé l'appellation « chemin des Rompudes » attribuée à la voie, récemment élargie et pourvue des réseaux publics, qui prolonge le chemin des Gourdes de l'autre côté du chemin des Carrières.

Projet de nouvel EHPAD

Le conseil municipal a approuvé le protocole général d'accord ainsi que la promesse de cession à Ardèche Habitat de terrains communaux situés quartier la Condamine, en vue de la réalisation d'un nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. En effet, même si le programme immobilier sera en grande partie réalisé sur un terrain acquis par Ardèche Habitat auprès d'un propriétaire privé, les besoins en foncier nécessitent l'utilisation des espaces communaux adjacents.

Divers

La présentation des vœux de nouvel an à la population aura lieu le samedi 11 janvier 2020 à 18h à la salle polyvalente.